

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GREOUX LES BAINS**

Date de convocation
12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2022 / 11

OBJET : Demande d'avance de subvention - 2023

L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GREOUX-LES-BAINS dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Josette LAUVERGNIAT.

Etaient présents : Danielle CASALE, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Françoise MARQUE, Joëlle NARD, Anne-Marie PERRON, Yvette SIAS.

Etaient absents : Paul AUDAN ayant donné pouvoir Josette LAUVERGNIAT, Philippe CERETTA, Jacques FERRAUD, Nathalie PONCE-GASSIER, Nicole VENTEUX.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée qu'en 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a obtenu de la part de la commune une subvention de fonctionnement d'un montant total de 57 000 €.

Cependant, afin de permettre son fonctionnement d'ici l'attribution définitive sur 2023, le CCAS sollicite une avance de subvention d'un montant de 10 000 € afin d'assurer les dépenses à venir et dans l'attente de l'attribution définitive de la subvention allouée en 2023.

Le Conseil d'Administration, l'exposé de la Vice-Présidente entendu, et après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la demande d'avance de subvention d'un montant de 10 000 Euros.
- ✓ **DIT** que la recette correspondante sera inscrite à l'article 7474 du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 19 décembre 2022.

Le Président du CCAS,



Paul AUDAN